

Demande déposée le 16/07/2026	
Par :	Mme FENOUD Nadia
Demeurant au :	CHEMIN DE CLAVIERS 83480 PUGET SUR ARGENS
Sur un terrain sis au :	CHEMIN DE CLAVIERS 83480 PUGET SUR ARGENS
Parcelle cadastrée :	C 2157
Nature des travaux :	DIVISION EN ZONE AGRICOLE

N° DP 083 099 26 O 0088

AFFICHÉ
du 20/07/26
au 24/09/26

Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS

VU le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2023 portant obligation de soumettre à déclaration préalable les divisions foncières en zones agricoles et naturelles,

VU la déclaration préalable déposée en date du 16/07/2026, au profit de Mme FENOUD Nadia, en vue de procéder à la division foncière de la parcelle cadastrée section C 2157, située CHEMIN DE CLAVIERS, à Puget-sur-Argens,

Considérant que la zone A du Plan Local d'urbanisme correspond à des terrains qui doivent faire l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles,

Considérant que ces terrains doivent demeurer, être destinés à l'activité agricole et recevoir uniquement des constructions ou des aménagements liés et nécessaires aux besoins d'une exploitation agricole,

Considérant que le pétitionnaire n'apporte aucun élément permettant de justifier que la présente division est liée et nécessaire à une exploitation agricole,

ARRETE

Article Unique : VOUS NE POUVEZ PAS REALISER VOS TRAVAUX. La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition pour les motifs précédemment cités.

PUGET SUR ARGENS, le 20 juillet 2026

Le Maire de Puget-sur-Argens

Vice-Président du

Conseil Départemental du Var

2^{ème} Vice-Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération



Guillaume DECARD